

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 25 juillet

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 23 juillet 2018

Présents : Mme Christine CONDROYER – DE BENEDICT, Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Michel TALY, Mr Romain DUTUEL, Mme Paule GARDETTE, Mr Roland GUILLAUME, Mr Michel RISPAL.

Absents excusés : Mr Gilles BERNARD (donne pouvoir à Frédéric ECHAVIDRE), Mr Yves LARTIGUE.

1 - OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2018 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre concernant les travaux de voirie - programme 2018, une seule entreprise a déposé une offre.

Seule la Société RMCL a transmis cette offre d'un montant de 168 821,12 € H.T.

Après examen de l'offre et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la société RMCL domiciliée à Champassis Sud 15240 VEBRET pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 168 821,12 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

2 - OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTY PICHERANDE POUR LE COMPTE DE LA GENTIANE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer une subvention à l'association Festy Picherande pour le compte de la Gentiane.

Objet détaillé : Festy Picherande est chargé de gérer tout ce qui est boutique (objets dérivés), buvette et repas dansant du 14 août.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec une abstention et 9 voix pour :

- Décide d'accorder une subvention de 12 000 € à l'association Festy Picherande pour le compte de la Gentiane.
- Décide des conditions d'utilisation : l'association tiendra un compte séparé et remettra un compte-rendu financier à la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

3 - OBJET : TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter et de fixer les tarifs de la cantine scolaire, à savoir :

- Prix du forfait mensuel : **53,00 €**
- Prix du repas occasionnel : **4,30 €**
- Prix spécial (enfant allergique) : **17,60 €**
- Prix du repas pour les instituteurs : **4,30 €**

4 - OBJET : REEVALUATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DE LA CANTINE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réévaluer le loyer de Mr Damien CHANCEL. Il propose de reprendre le bail initial et d'appliquer l'indice d'augmentation de l'INSEE.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent ce compromis.

5 - OBJET : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LE BOURG ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat de terrain communal au lieu-dit Le Bourg de Monsieur AMBLARD Jean-Pierre.

La demande concerne la parcelle section I n° 614 au lieu-dit « Le Bourg » pour une superficie de 51 m², Monsieur AMBLARD Jean-Pierre est propriétaire des parcelles section I n° 45 et n° 46.

Après délibéré, avec une abstention et 9 voix pour, le conseil municipal :

- ↳ **Accepte** de vendre la parcelle section I n° 614 d'une superficie de 51 m², au lieu-dit « Le Bourg » à Monsieur AMBLARD Jean-Pierre,
- ↳ **Demande** à Monsieur le Maire de contacter le Service des Domaines, afin de faire évaluer ce terrain,
- ↳ **Décide** que les frais, se rapportant à cette opération, sont à la charge de l'acquéreur,
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

6 - OBJET : VENTE OU LOCATION DU GARAGE COMMUNAL ROUTE DE BESSE.

Le Conseil Municipal statue et fait le choix de la vente de ce garage.

7 - OBJET : AIDE JURIDIQUE DANS LE BUT D'ABOUTIR A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING ET LE LAC DE GAYME

Le Conseil Municipal décide de solliciter une assistance juridique dans le cadre de la procédure de passation d'un contrat de délégation de service public en vue de la gestion du camping et de l'activité pêche du lac de Gayme.

Après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 7 voix pour, le Conseil Municipal accepte.

8 - OBJET : PROJET DE KOTAS A LA BEAUBIE

Monsieur le Maire expose le projet de kotas à La Beaubie versant SUD à l'abri des vents et des pluies. Un couple veut mettre en place 4 kotas, habitation légère de loisirs.

Le projet est accepté sous réserves :

- ✓ Que ce terrain soit intégré dans un nouveau P.L.U.,
- ✓ Que l'agriculteur libère ces terres,
- ✓ Que ce projet soit compatible avec le projet du chemin de randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, se positionne favorablement pour ce projet.

9 - OBJET : APPEL D'OFFRE D'ETUDE TECHNIQUE POUR LE GARAGE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de faire un appel d'offres d'étude technique pour le garage avec plusieurs propositions (au moins 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, est d'accord.